

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant MONTESSORI DIEPPE INC.	Numéro de permis 2013875	Date d'inspection Le 16 novembre 2022	
Nom de l'établissement Montessori Dieppe		Numéro de téléphone (506) 855-1234	
Adresse Unité 3 299 rue Champlain Dieppe NB E1A 1P2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (v) les antécédents médicaux de l'enfant et une copie de son dossier d'immunisation ou une copie d'une exemption.	24(1)(b)(v)	10 nov. 2022	16 nov. 2022
Commentaires : Toute information fut indiquée au sein des dossiers des enfants vérifiés. La lacune est maintenant conforme.			
36(4) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familiale permet un écart de 46 cm entre chaque lit d'enfant, parc pour enfant, lit portatif ou matelas de sieste.	36(4)	28 oct. 2022	31 oct. 2022
Commentaires : Une preuve fut envoyée à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme.			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : b) les médicaments.	39(2)(b)	16 nov. 2022	16 nov. 2022
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice observe une éducatrice sortir un inhalateur de secours d'un sac à dos d'un enfant afin d'administrer le médicament. Une discussion a eu lieu avec l'éducatrice afin d'indiquer que ceci doit être hors de la portée des enfants. Ceci fut placé ailleurs lors de l'inspection. La lacune est maintenant conforme.			
41(1) L'établissement agréé dans lequel sont fournis des services à des enfants portant la couche est pourvu d'une surface solide : a) munie de rebords ou de courroies de sécurité.	41(1)(a)	31 oct. 2022	16 nov. 2022
Commentaires : Les procédures de changements des couches ont été révisées avec les employés. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Le ratio fut respecté lors de l'inspection de suivi.

original signé par
Sarah MacDougall

Le 16 novembre 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Shari Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 novembre 2022

Date